

FICHE 2020/02

Rapporteur : LNE (Myriam MOKRANI)
Examinée en réunion du

Domaine
Bâtiment

Sujet :
NF EN 14303 gaines souples intégrant un isolant

Exposé de la Question :

Contexte : Un client fabrique des conduits souples et semi-rigides pour la ventilation et la climatisation. Ces produits sont constitués d'une paroi mince en plastique, ou en aluminium, ou en complexe Alu/Pet, ou en acier galvanisé. Le client propose aussi ses conduits souples et des conduits semi-rigides recouvert d'une housse isolante.

Les classements obtenus peuvent être M0 pour les conduits seuls et M0/M0 ou M0/M1 pour les conduits isolés.

Ou pour d'autres flexibles seuls, M1 et pour les flexibles isolés M1/M0, OU des produits M1/M1 en fonction des assemblages réalisés.

Question 1 : comment doit-on considérer le produit :

- « Support = conduit + isolant »
- Complexe « gaine isolante »

Question 2 : le produit est-il soumis au marquage CE ?

- Entre-t-il dans le périmètre de la norme EN 14303

Extrait norme NF EN 14303 (Produits isolants thermiques pour l'équipement du bâtiment et les installations industrielles — Produits manufacturés à base de laines minérales) :

- La présente Norme européenne spécifie les exigences relatives aux produits manufacturés à base de laine minérale, utilisés pour l'isolation thermique de l'équipement du bâtiment et des installations industrielles, dont la température de service est approximativement comprise entre 0 °C et + 800 °C.
- En cas de température de service inférieure à la température ambiante, des moyens spéciaux contre la diffusion de la vapeur d'eau et l'accumulation d'eau par écoulement de l'air peuvent être requis. Pour une température de service inférieure à - 50 °C, des essais particuliers sont recommandés pour s'assurer de l'aptitude à l'emploi du produit dans l'application visée (p.ex. liquéfaction de l'oxygène). Il convient de se référer systématiquement aux conseils du fabricant.
- Les produits sont manufacturés avec ou sans parements ou enduits de finition, sous la forme de rouleaux, de panneaux, de feutres, de « felts », de matelas capitonnés, de nappes grillagées, de feutres lamellaires, de segments à onglets et de coquilles.
- La présente Norme européenne décrit les caractéristiques de ces produits et comporte des modes opératoires d'essai, d'évaluation de conformité, de marquage et d'étiquetage.
- Les produits couverts par la présente norme sont également utilisés dans les systèmes d'isolation thermique préfabriqués et les panneaux composites ; les performances des systèmes incorporant ces produits ne sont pas traitées.
- La présente Norme européenne ne spécifie pas le niveau requis pour une propriété donnée que doit posséder un produit pour démontrer son aptitude à une application particulière. Les niveaux requis pour une application donnée peuvent être trouvés dans les réglementations et les appels d'offre.
- Les produits dont la conductivité thermique déclarée est supérieure à 0,065 W/(m . K) à 10 °C

ne sont pas couverts par la présente norme.

- La présente Norme européenne ne couvre ni les produits pour l'isolation in situ (soufflage ou déversement) ni les produits pour l'isolation des structures de bâtiments.
- La présente Norme européenne ne couvre pas les critères acoustiques suivants : isolation contre le bruit aérien direct et indice de transmission du bruit d'impact.

- D'un point de vue Français :

L'article CH32 : exigences euroclasse (selon avis CCS du 6 décembre 2012),

Observations du groupe

→ Dans la limite du possible, les essais sont à réaliser sur le produit complet (enveloppe + isolant). Mais cela dépend de ce qui sort de l'usine et cela est de la responsabilité du fabricant.

Recommandations / Décisions

→ Si pose et assemblage in situ pas de norme harmonisée publiée donc possibilité du classement M (en fonction de l'épaisseur totale M souple ou M rigide) même si l'isolant est déjà probablement couvert par un marquage CE

→ Si sortie usine prêt à poser, la fabrication est faite sous marquage CE donc contrôle et suivi Euroclasse